

Projet de mise en forme du programme du Parti pirate - France

Le programme du PP à l'heure actuelle est à la fois peu lisible et peu cohérent. Comme l'ont signalé de nombreux membres du PP, il rassemble une collection de mesures intéressantes prises une à une, mais ne permet pas de dégager une vision d'ensemble.

La réunion du 22 février 2014 à Rennes avait pour objectif la mise en place d'une trame de construction du programme permettant de mettre à la fois en valeur les grandes orientations et les mesures concrètes et ponctuelles. Le projet de structuration du programme ci-dessous pourrait, après modifications éventuelles, être proposée au vote de la prochaine assemblée générale du PP.

Afin de donner de la lisibilité au programme, il est proposé de le découper en trois niveaux précisés ci-dessous :

- **Charte des valeurs,**
- **Orientations politiques thématiques,**
- **Mesures concrètes,**

Ces trois niveaux permettent d'aller du générique au particulier. Ainsi la charte des valeurs contiendrait les grands principes qui fondent le Parti Pirate, les orientations politiques contiendrait la déclinaison thématique de ces principes et enfin les mesures concrètes permettrait de donner corps à ce programme.

En haut de la pyramide : la Charte des valeurs.

Contenu : la charte contient les valeurs définissant la vision du modèle de société que le Parti Pirate souhaite développer. IL s'agira de rappeler, notamment, que le Parti Pirate souhaite développer la démocratie, et la renouveler grâce aux TIC, défendre les libertés individuelles et collectives, lutter contre toutes les formes de discrimination, développer le partage de la culture...

Ce texte contiendra une référence explicite aux grands textes fondateurs (type Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). A l'image de la DDUC, ce texte ne doit pas être marqué temporellement. Autrement dit, les principes développés dans la DDHC de 1789 sont toujours applicables aujourd'hui. La charte du PP doit viser la même intemporalité.

Plus concrètement, pourrait ressembler à une fusion du manifeste, du codex pirate, et des autres textes qui fondent l'actions du parti.

Ce texte s'impose à l'ensemble des membres du PP. L'adhésion au PP implique de l'accepter pleinement. Chaque pirate doit pouvoir s'y référer pour agir. À ce titre, il doit être fortement consensuel. Ainsi, il serait approuvé en AG avec un seuil majoritaire élevé à définir.

Opposabilité du texte : les statuts et les orientations programmatiques seront issus de la charte des valeurs et devront donc la respecter pleinement. La CODEC pourra s'assurer que ces textes respectent les principes édictés par la charte des valeurs. La CODEC

prendrait ainsi un rôle de « cour constitutionnelle » par rapport à la charte des valeurs.

Mode d'approbation : Cette charte n'a pas vocation à évoluer fortement dans le temps. Elle peut être modifiée uniquement en AG par un fort consensus.

Le niveau intermédiaire : les orientations programmatiques.

Contenu : Les orientations de politique générales contiennent la vision du PP-FR sur des thèmes particuliers. Ces orientations respectent et déclinent la charte des valeurs.

Celles-ci permettent de définir des actions concrètes et de préciser leur contexte d'application. Ces orientations restent synthétiques et accessibles à tout public, elles peuvent être accompagnées d'annexes qui démontrent la validité du modèle proposé qui par contre seraient plus poussées sur un plan académique.

À terme, une vingtaine de ces textes viendrait constituer cet étage de la pyramide. Contrairement à la charte, ces textes sont amenés à évoluer dans le temps en fonction de la conjecture. Leur mode d'approbation serait donc plus souple.

Les orientations programmatiques sont assujetties à la charte des valeurs. Une orientation générale peut donc être critiquée devant la CODEC pour non respect de la charte des valeurs. De même la CODEC/la CN peut identifier un conflit entre deux orientations générales et proposer aux adhérents un vote pour régler la situation et hiérarchiser les principes que nous cherchons à promouvoir.

Des groupes de travail seraient mis en place pour rédiger de telles orientations générales. La rédaction de ces textes pourrait passer par Liquid Feedback. Des règles de procédures devront préciser comment de tels textes pourront être présentés en AG.

Contrairement à la charte qui doit être acceptée entièrement par un pirate, un adhérent ou un candidat peut exprimer sa non acceptation d'une orientation de politique générale, et ne pas la soutenir dans son programme de campagne.

- Pour mémoire voila les orientations générales rédigées par le PP-DE, qui se rapprochent de la nomenclature proposée par l'équipe programme :
 - *Oser plus de démocratie*
 - *Droit d'auteur et partage non marchand*
 - *Droit des brevets*
 - *Infrastructure techniques ouverte et contrôlée*
 - *Participation à la vie numérique*
 - *Vie privée et protection des données*
 - *Transparence de la vie politique*
 - *Accès libre à l'éducation*
 - *Science et recherche*
 - *Politique familiale*
 - *Environnement*
 - *Agriculture*
 - *Pour la diversité dans la société*
 - *Politique de santé*

- *Politique de la drogue et de la dépendance*
- *Protection jeunesse*
- *Protection des lanceurs d'alerte*
- *Liberté d'information*
- *Economie et finance*
- *Retraite*
- *Europe politique extérieure et de sécurité*

En bas de la pyramide : les Mesures concrètes

Définition/contenu : Toute mesure qui permet la mise en oeuvre d'une orientation thématique générale. Elles sont conformes aux politiques d'orientation générale. Par définition elle sont précises et évoquent les moyens de mise en oeuvre. Chaque mesure concrète est reliée à une orientation thématique principale, ainsi qu'à un niveau d'application (municipalité, région, état...)

Les mesures concrètes découlent d'au moins une orientation thématique générale. Un contrôle à posteriori peut être réalisé par la CODEC pour vérifier qu'une mesure respecte les orientations thématiques générales. Même si les mesures concrètes sont rattachées à une orientation thématique, elles peuvent être critiquées par rapport à n'importe quelle orientation générale. Cette mesure devrait permettre de régler les incohérences entre les mesures concrètes.

Mode de validation : Les mesures concrètes sont validées selon un principe de subsidiarité. Les AG des sections locales sont souveraines pour valider les mesures concrètes qui relèvent du local (municipale, régionale..). L'AG du PP est souveraine pour les mesures étatiques et européennes. Un système pourra être imaginé pour donner à la CN un pouvoir d'adoption de certaines mesures pour permettre une réactivité plus rapide que la convocation d'un AG.

Quelques exemples concrets :

Le respect de la vie privée dans le monde numérique :

- **La charte des valeurs** définirait que tout citoyen doit se voir garantir son droit à la vie privée, et au secret des correspondances...
- **Le texte d'orientation thématique** de la politique numérique, préciserait que conformément à la charte des valeurs, l'état ne doit pas mettre en place de programme de surveillance massive, que la société doit privilégier l'utilisation de services numériques déconcentrés ou auto-hébergés, et que l'utilisation de protocoles de chiffrement doit être favorisée. Le PP-FR décrirait un modèle de société où les citoyens seraient attentifs à l'utilisation de leurs données personnelles et seraient éduqués pour les protéger. Ou bien encore, une société où la monétisation des données personnelles est fortement régulée .
- **Les mesures concrètes** :
 - A l'échelle municipale cela pourrait passer par la mise en place d'animation scolaire sur ce thème, apprendre à utiliser PGP au collège, apprendre les conséquences de l'utilisation abusive des données personnelles...
 - à l'échelle régionale la mise en place de formation pour les fonctionnaires

territoriaux sur ces thématiques, la mise en place d'action dans les lycées, le financement de programme de recherches sur la cryptologie...

- à l'échelle étatique : la mise en place de loi encadrant les écoutes, l'abandon des programmes de surveillance massive..

Internet et démocratie participative :

- La charte des valeurs : la charte des valeurs réaffirmerait le tryptique de la démocratie participative à savoir : les citoyens ont le droit de savoir, le droit décider, le droit de participer à la construction des décisions collectives. Ces droits sont rendus possibles par l'arrivée des TIC dans nos sociétés.
- Le texte d'orientation de politique générale : il appellerait à mettre en place des instances d'informations actives des citoyens, de poursuivre l'effort d'open data sur des domaines qui ne le sont pas encore... Le texte justifierait pourquoi nous avons besoin d'une telle participation citoyenne et dans quelles conditions nous pensons que la décision est plus pertinente si elle prise dans ces conditions.
- Les mesures concrètes :
 - au niveau municipal : la mise en place de conseil de quartier avec de réels pouvoirs et peu dépendant d'un leader d'opinion que pourrait représenter un conseiller municipal ou un maire adjoint
 - au niveau étatique : l'ouverture des comptes rendus du conseil des ministres, la publication des avis du conseil d'état sur les projets de loi gouvernementaux. La poursuite de la logique d'open data..

Autres réflexions en lien avec la refonte du programme :

Sur le pilotage de la refonte du programme : Un rapporteur général du programme, membre du bureau, pourrait être chargé de fouetter et faire avancer le programme. Des volontaires pourraient être chargés de piloter la rédaction certaines orientations générales. Le rapporteur général du programme jouerait le rôle de responsable méthodologique pour que l'ensemble des textes, sur la forme, soient cohérent.

Appartenance au PP et respect des textes :Seule la charte des valeurs est excluante (quelqu'un qui ne s'y reconnaît pas ne pourrait pas être pirate). Tous les autres niveaux (orientations et mesures concrètes) sont incluants: tout pirate qui s'y reconnaît les soutiendra, un pirate qui ne s'y reconnaît pas peut ne pas les soutenir. Il s'agit néanmoins de positions officielles du PP à partir du moment où elles ont été votées en AG.

Sur le texte d'orientation politique annuel : ce texte ne touche ni au programme ni aux statuts mais analyse la situation politique, fait éventuellement le bilan de l'année écoulée, dessine les orientations stratégiques pour l'année à venir et a vocation à guider l'action de la CN et du bureau.

Pyramide des normes

Textes satellites:

- Codex
- Texte d'orientation annuel
- ...

